

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 38 (1976)  
**Heft:** 15

**Rubrik:** La technique agricole : problème essentiel de nos exploitations

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

également que la collaboration entre la maison Schill & Cie AG et l'ASETA restera aussi harmonieuse qu'elle le fut jusqu'à présent. C'est notre voeu le plus cher à l'occasion de ce centenaire».

M. Hans Bächler, président de l'ASETA:

«...En tant que 7e président, je constate avec plaisir que les relations entre votre maison et mes prédecesseurs ainsi que, depuis 1968, avec mon «état-major» sont restées excellentes. Schiller disait déjà qu'il n'était guère possible au plus paisible des hommes de vivre en paix s'il avait un voisin irascible.

Par conséquent, il convient de remercier les responsables et les collaborateurs de votre maison qui ont certainement aussi apporté leur contribution à l'instauration et au maintien d'une aussi bonne collaboration. Je souhaite à la maison Schill un deuxième centenaire aussi heureux que le premier. Je forme également les meilleurs vœux de santé à l'égard de nos hôtes, de toutes les personnes présentes ainsi que du personnel de la maison Schill. Les représentants de l'ASETA et moi-même levons notre verre au succès et à la prospérité de cette alerte centenaire».

## La technique agricole, problème essentiel de nos exploitations

Déclaration faite par le représentant de la FAT à la 50ème Assemblée des délégués de l'ASETA du 25 septembre 1976, à Fribourg.

Monsieur le Président, Messieurs les Délégués!

Je profite de l'occasion de la 50e assemblée pour vous transmettre les très sincères salutations du directeur et du personnel de la FAT. Je me réjouis de pouvoir participer à votre assemblée comme représentant de la FAT du moment que nos deux organisations poursuivent un même but, soit l'avancement de la technique agricole. Nous nous estimons très heureux à la FAT de posséder en votre association un partenaire qui réunit de si nombreux membres et défend si énergiquement les intérêts de la technique agricole en Suisse. La poursuite de cette tâche est essentielle pour notre pays du fait qu'encore trop peu de représentants de la politique, des autorités, de la recherche et de l'enseignement réalisent que **la technique agricole constitue aujourd'hui le problème essentiel qui se pose aux exploitants agricoles**. C'est ainsi qu'il est inacceptable, par exemple, qu'environ 90% du financement de la recherche servent à l'avancement de la technique de production, donc à augmenter les rendements des cultures fourragères et de l'élevage du bétail, tandis que tout ce qui touche à la technique agricole, qui吸orbe pourtant les  $\frac{2}{3}$  ou  $\frac{3}{4}$  des mises de fonds des exploitations agricoles, ne bénéficie que d'un reliquat de 10% des contributions officielles.

Si la FAT est hors d'état d'exécuter toutes les investigations proposées par votre association ou de conduire des essais assez complets, c'est surtout dû à ce que les autorités et l'administration ne se rendent pas encore suffisamment compte de l'urgence et de l'importance de tels travaux. Notre situation est particulièrement précaire en ce qui concerne l'effectif du personnel et la réalisation de constructions indispensables. C'est ainsi qu'après une activité de sept ans, nous sommes encore dépourvus de bâtiments essentiels tels que la halle indispensable à l'installation du banc d'essai ayant fait l'objet d'un don de votre part!

Une bonne partie des projets dont nous nous occupons actuellement à la FAT résultent de vos initiatives ou suggestions comme par exemple

- le freinage des remorques agricoles
- la normalisation
- les problèmes de l'arbre à cardan sur prise de force
- les groupes électrogènes de secours
- les ramasseurs de pierres
- le mélange des huiles dans les systèmes hydrauliques télécommandés.

D'autres problèmes sont traités en commun, tels que par exemple

- la procédure simplifiée pour l'admission à la circulation routière de matériels agricoles de largeur exceptionnelle et
- l'introduction de dispositifs de sécurité pour tracteurs.

Nos rapports très agréables avec votre organisation mènent toujours à des résultats rapides et constructifs. Notre coopération s'est avérée particulièrement fructueuse dans le domaine publicitaire du fait que votre association nous a alloué une place dans les colonnes de votre organe «Technique Agricole». De ce fait, nous avons la possibilité de nous mettre en communication directe 15 fois par an avec quelque

40'000 agriculteurs progressistes de la Suisse alémanique, romande et italienne.

Je voudrais conclure mon allocution en souhaitant que votre association et ses sections cantonales poursuivront leur activité si profitable à l'avancement de la technique agricole et en espérant que la collaboration entre l'ASETA et la FAT continuera à être aussi satisfaisante que jusqu'ici.

R. Studer  
Chef de la Section machines agricoles  
Station fédérale de recherche de  
Taenikon (FAT)

#### **Exposition de matériels agricoles de la DLG à Munich 1976**

## **Tendances actuelles notées dans la technique agricole**

par F. Zihlmann, FAT, Taenikon

La 54ème Exposition de la Société allemande d'agriculture (DLG) a eu lieu à Munich du 21 au 27 mai 1976. Comparativement à celles des années précédentes, on pouvait constater que le nombre des types et modèles de matériels agricoles représentés avait encore augmenté. Les visiteurs n'ont toutefois guère aperçu de réalisations comportant de véritables innovations. En revanche, l'équipement de base de machines déjà connues a bénéficié d'améliorations plus ou moins importantes. D'une manière générale, la tendance de l'évolution telle qu'elle a pu être décelée est un accroissement du nombre de matériels du même type et la disparition de certains types de machines ou instruments.

### **Les tracteurs**

En ce qui concerne ces machines de traction, la puissance du moteur dont on les équipe continue à augmenter. Le tracteur de 100 à 150 ch a déjà été adopté dans de grandes exploitations. Afin que cette importante force motrice puisse être transmise au sol, il est presque toujours muni de quatre roues motrices. Ces roues ont souvent le même diamètre (Figure 1).



1

L'offre de tracteurs porteurs à multiples possibilités d'accouplement (à l'arrière, à l'avant, sur le côté, entre les essieux, sur la machine) n'a guère augmenté ou diminué. On constate par contre qu'il y a davantage de petits tracteurs maniables dits d'intérieur de ferme. Ces machines de traction conviennent également pour une mise en œuvre dans les cultures maraîchères et la viticulture ainsi que pour les services communaux.